



**SYNDICAT DES SOURCES
DE SILLY TILLARD**

**26 rue de Courcelles
60430 Abbecourt**

**☎ 09 62 60 44 03
📧 syndicatdessources@orange.fr**



Compte rendu de la réunion du comité syndical du 29 octobre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-neuf octobre à dix-huit heures quarante-cinq minutes, le comité syndical dûment convoqué s'est réuni sous la Présidence de Monsieur DESLIENS Pierre.

Etaient présents :

Commune d'Abbecourt : MM. DESLIENS Pierre, LE GAL Michel, BOUFFLERS Philippe
Commune de Montreuil sur Thérain : M. SECHER André
Commune de Ponchon : MM. CHOTEAU Alain, DELABY Geneviève
Commune de Saint-Sulpice : MM. BAUX Christian, VAN DER HAEGEN Philippe
Commune de Silly Tillard : MM. BULTINCK Patrick
Commune de Warluis : MM. GALLOIS Jacqueline, BOURGEOIS Arnaud, BRIDOT Françoise

Etaient absents :

Commune de Hodenc l'Evêque : M. STEINMETZ Marc, excusé, M. BOISARD Arnaud
Commune de Montreuil sur Thérain : MM. DROZ Nicole, MARTIN Cédric
Commune de Silly Tillard : MM. VERTADIER, BERTHELIN Jean-Paul
Commune de Ponchon : M. LECOQ Bernard
Commune de Saint Sulpice : M. PHILIPPE Jean-Marc

Secrétaire de séance : M. LE GAL Michel

1. Rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau potable.

Monsieur le Président présente le rapport annuel du délégataire pour l'année 2018

Nombre d'abonnés : 2 274

Rendement : 82,6%

Volume mis en distribution : 249 489 m³

Le rapport complet est disponible au siège du syndicat et un résumé sera envoyé à chacune des communes et à chaque délégué.

2.Délégation de Service Publique : avenant relatif à la réforme « anti-endommagement » des réseaux.

L'arrêté du 22 décembre 2015 relatif au contrôle des compétences des personnes intervenant dans les travaux à proximité des réseaux et modifiant divers arrêtés relatifs à l'exécution de travaux à proximité des réseaux en entré en vigueur le 1^{er} janvier 2019.

Celui-ci précise les modalités d'application de celui du 15 février 2012 modifié relatif à la réforme « anti-endommagement » :

- Il renforce Le contrôle des personnes intervenant sur les chantiers à proximité des réseaux par une formation at une autorisation d'exercer

- Il oblige tout intervenant lors de présence de réseaux dit « sensibles » de faire appel à un représentant du réseau concerné

En l'absence de données permettant une localisation exacte il y a obligation de mener des investigations par des moyens non intrusifs

En cas de concentration importante de réseaux avec un chevauchement des marquages de sécurité de terrassement il y a obligation de terrasser avec des moyens non intrusifs

- Lors des terrassements si la position des réseaux rencontrés n'est pas conforme au marquage ou si des réseaux non signalés sont découverts il incombe à l'entreprise de prévenir le guichet unique DICT

Pour répondre à ces nouvelles exigences et mettre en conformité les prestations du contrat de DSP VEOLIA a établi un avenant qui modifie les dispositions de l'article 8.4 relatives à la rémunération de base

La part fixe reste inchangée

La part proportionnelle qui est actuellement de 0,9970 HT par m³ sera de 1,0163 HT par m³

Certains articles du BPU (Bordereau de Prix Unitaire) sont également modifiés

Le comité à l'unanimité valide cet avenant

3. Questions diverses.

Indemnité au Trésorier

Le comité décide de demander le concours du trésorier pour assurer les prestations de conseil et de lui accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an.

Transfert de crédits

Le comité syndical décide d'effectuer les modifications budgétaires suivantes :

- Transfert de 27 408 € du 61523 vers le 6811-042

- Inscription de 11 593 € au 281531-040

- Inscription de 15 815 € au 281561-040

- Transfert de 6 700 € du 61523 vers le 658

Renouvellement des demandes de subvention

Le comité décide à l'unanimité de renouveler sa demande de subvention auprès du conseil départemental et de l'Etat dans le cadre de la DETR pour le renforcement du réseau d'eau potable chemin des Novalles à Abbecourt

Pour information les travaux d'un montant de 74 570€ HT débuteront en janvier 2020.

Compétence eau potable

Dans le cadre du transfert de la compétence eau potable à la communauté d'agglomération du Beauvaisis l'agglomération souhaite mettre en œuvre le mécanisme de représentation-substitution pour les syndicats

La commune de Warluis est concernée, les délégués resteront les mêmes jusqu'aux prochaines élections.

Le Président

Le secrétaire de séance

Pierre DESLIENS

Michel LE GAL